



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	6	2

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 juin 2015

**OBJET : 12-4 - BUDGET
ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014 -
AFFECTATION DU RESULTAT /**

Le vendredi 19 juin 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/06/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric PAUGET, Adjoint délégué à la Vie sportive et à la Jeunesse.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELJQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

210045

Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : M. Jean LEONETTI, M. Michel GASTALDI

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 JUIN 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 2 JUL. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

12-4 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014 - AFFECTATION DU RESULTAT

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour,

Considérant les règles en vigueur dans le cadre de l'instruction M49 applicables au budget Assainissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 1 000 061,73 euros

- un besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement de 172 729,61 euros.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 39 voix POUR sur 47 (6 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 361 810,81
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	361 749,08
A) EXCEDENT AU 31/12/2014	1 000 061,73
Affectation obligatoire	
· à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
· à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	172 729,61
Solde disponible	827 332,12
affecté comme suit :	
· affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
· affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	827 332,12
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	


12-4 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014 - AFFECTATION DU RESULTAT

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.12-4 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014 - AFFECTATION DU RESULTAT -

Date de transmission de l'acte : 02/07/2015

Date de réception de l'accusé de
réception : 02/07/2015

Numéro de l'acte : DCM2100-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150619-DCM2100-15-DE

Date de décision : 19/06/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires